

<b>CAMEROUN</b> <b>DRAFT - Conclusions de la revue à mi-parcours (13 Octobre 2004)</b>
---

## **1. Résumé**

Le Document de stratégie pays du Cameroun (CSP) 2001-2007 a été signé le 16 juillet 2001. Les montants indicatifs alloués au pays dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED sont de 159 millions € au titre de l'enveloppe A et de 71 millions € au titre de l'enveloppe B. Les secteurs de concentration sont (1) le secteurs des transports (2) l'appui macro-économique et institutionnel à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Le choix de ces secteurs d'intervention a été déterminé dans un souci de continuité par rapport aux actions des FED précédents, de l'expérience cumulée de la Commission dans les secteurs choisis et la coordination entre les bailleurs de fonds. Les secteurs hors concentration sont (1) les secteurs transversaux et (2) l'appui aux acteurs non étatiques.

L'UE est un des principaux partenaires de coopération du Cameroun depuis de longues années et des montants très élevés ont été mis à la disposition du pays pour appuyer les efforts de développement. Le Cameroun a fait preuve, dans le passé, d'une capacité élevée d'engagement des fonds FED (presque 100% pour le 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> FED) et a été le premier pays à avoir signé le CSP du 9<sup>e</sup> FED.

Cependant, depuis 2001, des problèmes graves affectent la mise en œuvre des programmes de coopération de l'UE avec ce pays. Plusieurs programmes du 8<sup>e</sup> FED sont bloqués (ajustement structurel), en suspens (programme d'appui institutionnel à la décentralisation de l'entretien des routes rurales), ou sont en cours avec des limitations et des problèmes (programme d'appui aux capacités décentralisées de développement urbain, certains projets routiers). Fin 2003, seulement 31% des fonds PIN 8<sup>e</sup> FED avaient été déboursés et presque aucun engagement sur le 9<sup>e</sup> FED n'avait été fait.

La programmation initiale du 9<sup>e</sup> FED prévoyait un programme d'appui macro-économique de 54 M € dont un appui budgétaire de 45 M € et un programme d'appui institutionnel de 9 M €. Cependant, l'analyse de la situation macro-économique actuelle au Cameroun amène la Commission à considérer que cet instrument n'est plus le plus approprié au cas du Cameroun. Des questions cruciales se posent relativement à la programmation des dépenses et l'exécution du budget et à la bonne gouvernance des finances publiques en général, constat confirmé par la mission du FMI du mois de mai 2004. La conclusion est que le programme macro-économique sera réduit à sa composante appui institutionnel (dont les fonds seront augmentés de 9 M € à 15 M €) et l'appui budgétaire ne sera plus réalisé. Etant donné le manque de respect de plusieurs engagements pris par le gouvernement dans le secteur des transports, il n'est pas possible de considérer, à présent, un transfert de l'appui macro-économique à ce secteur de concentration. Egalement, les problèmes vérifiés dans les secteurs dans lesquels il y a une coopération depuis des années, amènent la Commission à considérer qu'il n'est pas possible d'initier des interventions dans des nouveaux secteurs de façon cohérente avant la fin du 9<sup>e</sup> FED.

Tenant en considération les faibles performances financières et sectorielles du Cameroun, sans que des considérations spéciales puissent le justifier, et le fait que les conditions ne sont pas réunies pour mettre en œuvre le programme d'appui budgétaire prévu dans le document de stratégie, la position de la Commission est de proposer de changer la stratégie du 9<sup>e</sup> FED et de réduire l'enveloppe A de 37 M €. L'enveloppe B, n'étant jusqu'ici utilisée, sera réduite de 58,8 M €.

## 2. Agenda politique du pays

2.1. - Programme du gouvernement – Le DSRP final du Cameroun a été présenté par les autorités camerounaises en avril 2003 et approuvé par les conseils d'administration du FMI et de la BM en juillet 2003. Il constitue désormais le cadre de référence de la politique gouvernementale. Le cadre d'intervention du DSRP se base sur sept piliers : 1) promouvoir un environnement macro-économique stable; (2) renforcer la croissance par la diversification économique ; (3) renforcer le secteur privé; (4) développer l'infrastructure de base et les ressources naturelles de façon soutenable ; (5) accélérer l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC ; (6) renforcer le développement des ressources humaines et les services sociaux ; (7) améliorer la gouvernance, y compris dans l'administration publique et dans le système légal et judiciaire.

2.2. - Politique - En 2003, la situation politique générale est demeurée stable dans un climat sous-régional caractérisé par des conflits et tensions. Dans le cadre de la préparation des élections présidentielles de 2004, une activité accrue de la part des partis de l'opposition et même à l'intérieur du parti au pouvoir s'est fait sentir. Sur le plan international, le Cameroun a occupé durant toute l'année 2003 une place au Conseil de Sécurité aux Nations Unies.

2.3. - Processus de démocratisation - Les priorités en matière de gouvernance sont décrites dans un plan d'actions annexé au DSRP : (i) la gestion efficace et transparente des affaires de l'Etat et des fonds publics; (ii) la participation effective des populations à la gestion des affaires publiques et à la consolidation du partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile ; (iii) le renforcement de l'Etat de droit et un accès équitable à la justice ; (iv) la mise en place progressive de la décentralisation prévue dans la Constitution de 1996. Il est cependant à signaler que (a) la loi créant la Chambre de comptes a été adoptée par l'Assemblée Nationale en 2003 mais cet organe n'est pas conforme aux standards internationaux - voir 3.2. ; (b) la loi relative à la création du Conseil constitutionnel, organe prévu par la Constitution, n'a été adoptée qu'en avril 2004 ; (c) une première partie des lois relatives à la décentralisation a été adoptée seulement en juillet 2004. Le Cameroun est devenu membre en 2003 du *Peer Group Review Mechanism* du NEPAD, chargé d'effectuer l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de gouvernance des pays sur leur demande.

2.4. Finances publiques - Un accord au titre de la FRPC a été signé avec le FMI pour la période décembre 2000 à décembre 2003 et a été prolongé jusqu'en fin 2004. Il est à noter l'effort de redressement des finances publiques au cours des dix dernières années. La pression fiscale a doublé, passant de moins de 10% du PIN en 1991/92 à plus de 20% (15% hors pétrole) en 2001/2002, tandis qu'elle se situe entre 10% et 12% en moyenne en Afrique subsaharienne. Avec une croissance modérée des dépenses, le budget de l'Etat est redevenu excédentaire à partir de l'exercice 1999/2000. Dans ce contexte, l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE était un des enjeux majeurs de l'année 2004. Cependant, la détérioration du cadre macro-économique au cours des années 2003 et 2004 risque très fortement d'empêcher la conclusion positive du programme FRPC avant le 20 décembre 2004, date de fin du programme actuel. Ceci entraînerait la non atteinte du point d'achèvement avant la fin de ce programme et l'ajournement du point d'achèvement à fin 2005, voir 2006 (voir point 3.2.).

2.5. DSRP - (voir 2.1) – Le DSRP intègre une description compréhensive de la pauvreté au Cameroun et il a été loué comme un des DSRP les plus complets du point de vue de l'analyse de la pauvreté dans le pays ainsi que pour l'approche participative qu'y a été utilisée pour son élaboration. Il est cependant à noter qu'il reste faible au niveau du cadre institutionnel de monitoring des stratégies de réduction de la pauvreté. Les efforts du gouvernement devraient

continuer pour adresser ces déficiences<sup>1</sup>. La mise en place d'un dispositif statistique et participatif de suivi/évaluation du DSRP et des stratégies sectorielles constitue un élément prioritaire pour la mise en œuvre du DSRP. Une autre amélioration à apporter au DSRP est qu'il n'y a pas assez d'attention dans l'analyse de la pauvreté sur les questions de genre.

### **3. Principales évolutions politiques, économiques et sociales dans le pays**

#### 3.1. - Evolution de la situation politique

##### *Situation politique*

Depuis l'indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1960, le Cameroun est gouverné par le même parti, et le Président P. Biya est le président depuis 1982. Des élections présidentielles auront lieu au Cameroun en octobre 2004. Malgré les efforts du Commonwealth, ainsi que des bailleurs de fonds tels que l'UE, pour qu'une réforme électorale ait lieu, les résultats sont pour le moment limités. Une loi modifiant le fonctionnement de l'Observatoire national des élections (ONEL) a finalement été approuvée lors de la session parlementaire en décembre 2003, mais elle reste trop timide pour pouvoir amener des améliorations significatives étant donné que dans la pratique le Ministère de l'Administration territoriale organise et contrôle l'ensemble des opérations. Il est à regretter que les membres de l'ONEL n'aient été nommés qu'à la fin du mois de mai 2004 quand la réforme électorale était déjà en cours ainsi que la refonte des listes électorales. La refonte a été initiée en janvier 2004. Le Rapport du Commonwealth du mois de mai 2004 de la mission d'observation de l'enregistrement des électeurs a souligné que le cadre légal et opérationnel de la refonte de la liste n'était pas satisfaisant. Plusieurs problèmes ont été constatés dans ce rapport tels que l'absence d'un mécanisme de plaintes, la non implication de l'ONEL étant donné leur nomination tardive et le fait que les autorités n'avaient pas réussi à mettre en œuvre des recommandations importantes faites dans le rapport de l'ONEL relatif aux élections en 2002.

Malgré la reconnaissance du principe de décentralisation dans la nouvelle Constitution du 18 janvier 1996, l'Etat a continué à exercer un pouvoir de tutelle important sur les collectivités locales au niveau politique et dans la gestion financière des communes. La réforme de la Loi communale de 1974 est restée inachevée. Il est maintenant espéré que l'adoption par l'Assemblée nationale en juillet 2004 d'une première partie des lois relatives à la décentralisation puisse relancer le processus de décentralisation dans le pays (Loi n° 2004/017 du 22/07/04 d'orientation de la décentralisation ; Loi n° 2004/018 du 22/07/04 fixant les règles applicables aux communes ; Loi n° 2004/019 du 22/07/04 fixant les règles applicables aux régions). Il est à noter que les décrets d'application restent à être adoptés et que le projet relatif au régime financier des communes n'a pas encore été présenté à l'Assemblée nationale.

Les efforts pour lancer un dialogue politique (bonne gouvernance, droits de l'homme, processus électoraux) avec le Cameroun dans le cadre de l'article 8, ont porté des résultats jusqu'à présent minces. Une démarche avait été réalisée par la troïka des Ambassadeurs de l'UE à cette fin en octobre 2001 sans aucune réponse de la part des autorités camerounaises. Une nouvelle démarche a eu lieu en juillet 2003 pour relancer le principe du dialogue politique et une première réunion préparatoire a eu lieu entre la Troïka de l'UE et le Ministre des Relations Extérieures en décembre 2003. Malgré les efforts entrepris par l'UE, la première réunion du dialogue politique a tardé à avoir lieu. Elle a été convoquée pour le 14 mai avec moins de 24 heures de préavis par le Ministère des Relations Extérieures, avec un agenda décidé par les autorités camerounaises. Aucune autre réunion n'a eu lieu jusqu'à présent.

---

<sup>1</sup> IMF Country report, août 2003

*Lutte contre la corruption* - Selon l'indice de perception de la corruption 2003 publié par l'ONG Transparency International<sup>2</sup>, le Cameroun est considéré le deuxième pays le plus corrompu d'Afrique ensemble avec l'Angola (les deux pays occupent le rang 124, précédés par le Nigeria au rang 132, considéré le plus corrompu au monde). Les mesures pour lutter contre la corruption dans les administrations publiques et dans les entreprises parapubliques sont déclinées dans un plan gouvernemental. Les structures de lutte contre la corruption comprennent (i) le Comité ad hoc de lutte contre la corruption présidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, (ii) l'Observatoire de lutte contre la corruption, et (iii) les Cellules ministérielles de lutte contre la corruption. Les plans d'action de ces institutions ont été finalisés en 2003 et seront mis en œuvre en 2004. L'engagement du Gouvernement de fournir régulièrement (au moins chaque semestre) des informations sur les sanctions judiciaires et/ou administratives entreprises à l'encontre des personnes coupables d'irrégularités avérées, conformément à l'esprit de la « Matrice des Mesures », n'a toujours pas été réalisé<sup>3</sup>. Il serait important que suite à l'évaluation prospective du Plan National de la Gouvernance, effectuée par le PNUD en début 2004, les mesures soient prises pour adresser les problèmes constatés.

*Droits de l'homme* - Malgré des améliorations par rapport au passé, des problèmes graves dans la violation des droits de l'homme persistent. Les forces de sécurité sont accusées d'être responsables pour des tortures et autres abus, entre autres sur des détenus et des prisonniers. L'impunité continue à être un problème majeur. Des limitations à la liberté d'expression et de la presse (clôture de radios et de journaux) persistent ainsi que des restrictions à la liberté de réunion. S'il est vrai que les stations de radio fermées par les autorités ne disposent généralement pas de licence, il est à noter que les procédures d'obtention durent pendant des périodes anormalement longues et il n'existe presque aucune station privée avec une licence « officielle ». Les conditions d'arrestation et de vie des détenus restent très difficiles, d'autant que la population carcérale a atteint un nouveau pic en fin 2003. Les prisons centrales sont surpeuplées et il devient difficile d'assurer la sécurité des détenus et du personnel pénitentiaire à l'intérieur des prisons (le programme PACDET dans le cadre du 8è FED est performant mais ne concerne que deux des dix prisons centrales du pays et n'est qu'un premier pas pour aider à la résolution des problèmes existants). La violence et la discrimination contre les femmes est une réalité<sup>4</sup> et elle est documentée dans des rapports de différentes sources crédibles (Rapport du gouvernement des EUA sur les droits de l'homme au Cameroun 2003, Rapport OMCT 2003 « Violence contre les femmes », Rapport du British Council 2002 « Assessment of the state of violence against women in Cameroon»). Le Ministère de la Condition Féminine a reconnu ce fait en proposant dans le projet du document de stratégie du sous-secteur « Promotion de la Femme » un sous-programme de lutte contre les violences à l'égard de la femme

*Prévention de conflits* - L'année 2003 a vu le début de la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour Internationale de Justice du 10 octobre 2002 réglant le différend frontalier entre le Cameroun et le

---

<sup>2</sup> L'IPC reflète la perception des milieux d'affaires, des universitaires et des analystes de risques, à la fois nationaux et non-nationaux, sur la corruption dans chacun des pays.

<sup>3</sup> Le Cameroun a défini en 2000 une Matrice de Mesures (voir Annexe III) visant l'amélioration de l'efficacité des modalités et de contrôle budgétaire. Certaines actions définies dans cette matrice bénéficient d'un financement de la Commission Européenne (fonds originaires d'un remboursement d'un ancien programme ajustement structurel de la CE suite à un audit réalisé). Cette matrice concerne en premier lieu le cadre général des finances publiques. Les réformes dans ce domaine ont pour objectif la mise en place d'une nouvelle loi portant Régime Financier de l'Etat, la création et la mise en place d'un organe de contrôle externe autonome et indépendant, la création et l'opérationnalisation d'un système de contrôle interne et la réforme de la gestion des ressources humaines de l'Administration. La matrice concerne également les procédures budgétaires à travers des actions d'amélioration de la programmation budgétaire et de la chaîne de la dépense d'investissement, d'élaboration de manuels de procédures et d'organisation de formations. Enfin, la matrice concerne également deux autres volets non soutenus directement par le financement communautaire. Il s'agit de la réforme du système de passation des marchés publics et des questions de bonne gouvernance et de transparence.

<sup>4</sup> Country Reports on Human Rights Practice, 2003, Released by the US Department of State Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, February 25, 2004

Nigeria en attribuant la souveraineté de la presque île de Bakassi et de quelques 32 villages avoisinant le Lac Tchad au Cameroun. Les travaux de la Commission Mixte - établie et présidée par les Nations Unies en 2002 pour la mise en œuvre de l'arrêt – se sont poursuivis durant l'année dans une ambiance constructive. En décembre 2003, la première phase de la rétrocession au Cameroun des territoires contestés a eu lieu. Les deux parties ont ainsi marqué leur volonté d'aboutir à un règlement pacifique. La tension a cependant monté à nouveau, étant donné que le Nigeria ne s'est pas retiré de la péninsule le 15 septembre 2004 comme prévu.

### 3.2. - Evolution de la situation économique

*Situation macro-économique* - La croissance du PIB réel est estimée à 4,2% pour 2002 et devrait se situer à 4,5% en 2003. L'inflation est restée faible en 2003 (estimé à 0,6%) et les réserves extérieures ont continué à s'accroître. Toutefois l'appréciation de l'euro par rapport au dollar a conduit à une appréciation du taux de change réel de 8,3% entre fin 2001 et mi-2003, ce qui entraîne une perte de compétitivité de l'économie Camerounaise. Le FMI a approuvé la quatrième revue du programme à moyen terme avec le FMI et l'extension de la durée du programme FRPC jusqu'en décembre 2004. La politique d'endettement de l'Etat est restée prudente et les dernières estimations et projections indiquent que la Valeur Nette Actualisée du ratio dette/exportation devrait probablement rester en dessous de 150% à partir de 2004, ce qui est à peu près conforme aux projections réalisées au moment de l'atteinte du point de décision de l'IPPTE en 2000. Le ratio service de la dette (après allégement)/exportation devrait se stabiliser à 12,7% pour la période 2003/2006. Cependant, contrairement à ce qui était attendu encore en début 2004, le déficit budgétaire accumulé au cours de l'année 2003 et poursuivi en 2004 constaté lors de la mission du FMI au mois de mai 2004 risque d'empêcher la conclusion positive du programme FRPC avant le 20 décembre 2004, date de fin du programme actuel. Ceci entraînerait la non atteinte du point d'achèvement avant la fin de ce programme et donc l'obligation de la signature d'un nouveau programme intérimaire de 6 mois avec le FMI pour le 1<sup>er</sup> semestre 2005 puis, à partir de juin 2005, la signature d'un nouveau programme triennal. Dans ces conditions, le point d'achèvement ne pourrait pas être atteint avant fin 2005/ début 2006 au plus tôt.

*Finances publiques et réformes en cours* - Le rythme des autres réformes structurelles s'est avéré beaucoup plus lent que prévu notamment dans le domaine clef de la gouvernance (réforme du système judiciaire, création d'un conseil constitutionnel), dans le secteur forestier, et dans le domaine des privatisations (eau et télécommunications). Les revenus fiscaux « non pétroliers » ayant été inférieurs aux prévisions, les objectifs budgétaires n'ont pu être atteints qu'au prix d'une réduction des dépenses publiques d'investissement et des différés de paiement intérieurs. Les retards importants dans l'exécution des programmes financés par les fonds PPTE ont également contribué au ralentissement du rythme d'exécution des investissements. On constate des écarts importants entre le budget voté et exécuté et entre projets réalisés et ceux inscrits. La Chambre des Comptes (loi promulguée par le Chef d'Etat le 21.04.03) en l'état ne correspond pas aux standards internationaux en matière de contrôle externe des finances publiques dans la mesure où les compétences extra juridictionnelle de contrôle de gestion, de la régularité et de l'efficacité des dépenses publiques et de certification des comptes n'ont pas été retenues. Le gouvernement s'est engagé à apporter aux bailleurs de fonds les informations nécessaires pour démontrer que le rôle de la Chambre de comptes est complété par celui d'autres institutions existantes dans le dispositif institutionnel actuel qui assureront un contrôle externe indépendant des comptes. Une note présentant l'ensemble du dispositif de contrôle a été adressée par les autorités camerounaises à la Commission début mai 2004 et est en cours d'analyse. Le dispositif actuel intègre le Contrôle Supérieur de l'Etat, le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière, les autres structures de contrôle interne et la Chambre de comptes.

*PPTE* – En octobre 2003, le Cameroun avait déjà bénéficié au titre de l’assistance intérimaire de l’initiative PPTE renforcée, de plus de 213 milliards de FCFA d’allègement de dette (environ 325 M €). En 2001 et 2002, l’exécution des dépenses PPTE a été extrêmement faible (moins de 2 milliards de FCFA, environ 3 M €). En 2003, l’exécution des fonds semble amorcer son démarrage (77 milliards de FCFA de nouveaux projets ont été approuvés, environ 117 M €) et les montants exécutés sont estimés à 21 milliards de FCFA (environ 32 M €). La sous exécution des fonds PPTE et les difficultés de suivi des réalisations et des résultats restent cependant un sujet de préoccupation majeure pour les autorités Camerounaises dans la perspective du franchissement du point d’achèvement de l’initiative et de la mise en œuvre du DSRP. Du côté positif il est important de souligner qu’il s’agit du seul pays où il existe un comité impliquant les bailleurs de fonds et la société civile dans la décision des projets à financer par les fonds PPTE. L’atteinte du point d’achèvement de l’IPPTE conditionne l’allègement de près de 1 milliard € de dette bilatérale avec la France dans le cadre du Contrat de Développement et de Désendettement (C2D).

### 3.3. - Intégration dans l’économie mondiale et accords commerciaux

*Commerce* - La balance commerciale du Cameroun est excédentaire de 73 milliards de FCFA soit 1% du PIB. En termes structurels, le Cameroun demeure fortement tributaire des marchés mondiaux des produits de base dont dépendent ses recettes de l’exportation, notamment celles du pétrole, du bois, du cacao, du café et des bananes. Un des faits les plus marquants de ces dix dernières années a été la diminution constante de l’importance du secteur pétrolier dans l’économie, qui est passé de 20% du PIB dans les années 80 à environ 5% en 2001/2002.

Le Cameroun doit aussi faire face aux problèmes structurels internes dus au mauvais état du réseau routier d’écoulement, aux longs délais de transit au Port de Douala, à la pauvreté du service en matière de fourniture d’électricité, aux difficultés d’accès aux intrants, à l’incapacité d’assurer un contrôle de qualité efficace, ainsi qu’au manque de formation et de crédits pour les petits producteurs. Certains cas de non-conformité aux normes sanitaires et phytosanitaires de produits camerounais et européens ont été signalés au cours de l’année 2003 dans le cadre du Système d’Alerte Rapide d’Information pour les Produits Alimentaires et pour les Aliments pour Animaux (graines de café, pâtes de curry). Lors du sommet de Cancun, les préoccupations majeures du Cameroun étaient relatives aux médicaments, aux TRIPS et à l’agriculture. Le Cameroun s’est montré solidaire de l’Afrique de l’Ouest et du Tchad en ce qui concerne le coton.

*APE* - La mise en place des APE devrait pouvoir bénéficier les secteurs de services, notamment de transport et de communications au Cameroun. Le potentiel du pays pour le développement de son propre secteur industriel et de transformation restera toutefois limité, tant que le Nigeria ne fera pas partie de sa zone d’intégration économique régionale. Le Cameroun a tenu son premier séminaire de sensibilisation des acteurs non gouvernementaux en 2003. Une étude d’impact de ces accords sur l’économie camerounaise sera réalisée en 2004. La feuille de route des négociations des APE a été signée à Bruxelles le 16 juillet 2004.

*Pêches*- Une mission d’inspection de l’Office alimentaire et vétérinaire réalisée en octobre 2003 a identifié de sérieuses déficiences dans le respect des règles sanitaires de l’UE concernant les produits de la pêche. Suite à cette inspection, le Cameroun a suspendu l’exportation des produits de pêche vers l’UE.

### 3.4. - Réalisations dans les secteurs sociaux

Indicateurs	2000	2001	2002	2003	2004	2007
1. Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (%)	53.3		40,2			30.0
2. Proportion d'enfants souffrant de malnutrition (en %)	29.0					

3. Taux brut de scolarisation (TBS)	87.7	102.8	104.7	105.4	101.0	99.0
4. Indice de parité filles/garçons (TBS primaire)			0.88	0.89	0.91	100
5. Taux brut d'accès au primaire	79.8	122.9	97.7	94.3	95.0	100.0
6. Taux de couverture vaccinale DTC3 des enfants de moins de 1 an	56	43	63	65	70	83
7. Taux de prévalence VIH chez les femmes âgées de 15 à 49 ans	11.0	11.8	11.8	10.0	10.0	8.0
8. Taux de mortalité maternelle (‰)	550	430 (1)				330
9. Taux de mortalité infantile 0 à 1 ans (‰)	77.0	77.0				65.0
10. taux de mortalité moins de 5 ans (‰) (a)	154	155	166			
11. % ménages ayant accès à l'eau potable	44	50.5				60.0

(a) le taux en 1990 était de 139‰, en 1995 de 150‰

La croissance économique a été synonyme d'une augmentation du revenu per capita (environ 2% par an entre 1996 et 2001) et une réduction significative de 13% dans le taux de pauvreté a été vérifiée (de 53,3% en 2000 à 40,2% actuellement). Toutefois, selon la seconde enquête réalisée auprès des ménages en 2001, plus de 6 millions d'individus vivent en dessous du seuil de pauvreté (FCFA 646/hab/jour au Cameroun), le taux de 40,2% se répartissant en 17,9% en milieu urbain et 52,1% en milieu rural. ECAM II révèle que 10% des personnes vivent dans la pauvreté absolue (aucune commodité, pas d'accès à l'eau potable, pas d'habitat décent...). L'évolution des taux relevée entre 1996 et 2001 (ECAM I et II) permet de constater un recul de la pauvreté sans doute en raison des effets de la croissance économique. Mais la détérioration des indicateurs de santé, tels que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans qui généralement évolue dans le même sens que le taux de pauvreté, trouve son explication dans la faible qualité de l'offre de soins, en termes de ressources humaines et d'infrastructures et dans des coûts trop élevés. La proportion du budget de l'Etat affectée au secteur de la santé reste faible malgré la déclaration de politique sectorielle de santé en 1992. Les taux d'analphabétisme sont plus élevés pour les femmes (34,4%) que pour les hommes (20,6%)<sup>5</sup>. Les femmes sont aussi défavorisées dans l'accès à l'éducation : le taux de scolarisation dans l'éducation primaire est de 93% pour les garçons et 84% pour les filles et pour le secondaire de 32% pour les garçons et 22% pour les filles. Ceci peut être expliqué par un nombre de contraintes sociales et culturelles. L'âge moyen du mariage est de 14 ans pour les filles, et il est estimé qu'à 19 ans 54% des filles ont déjà commencé leur vie féconde<sup>6</sup>.

Selon les analyses du Ministère de la Santé, la séroprévalence du VIH/SIDA dans la population sexuellement active était de 11,8% en 2002, soit 22 fois plus importante qu'en 1987. L'objectif est, à l'horizon 2015, de stopper la propagation du VIH/SIDA et d'inverser la tendance actuelle sur base du « Plan stratégique de lutte contre le SIDA 2000-2005 » qui jette les bases d'une collaboration entre l'Etat, les acteurs nationaux et les partenaires au développement.

### 3.5. - Sécurité alimentaire

Contrairement aux pays voisins, le Cameroun parvient à l'autosuffisance alimentaire.

### 3.6. - Questions transversales

*Renforcement des capacités, développement institutionnel* – L'effort à ce niveau est surtout fait dans le cadre des programmes avec les IBW et de la Matrice de Mesures à travers des actions dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité du contrôle budgétaire.

<sup>5</sup> Unesco, 1997

<sup>6</sup> Stratégie genre et développement, Programme du Cameroun 2001-2006, Agence Canadienne de développement international, Octobre 2001

*Genre* – Au cours de l’année 2003, le Ministère de la Condition Féminine a rédigé une stratégie du sous-secteur promotion de la femme qui vise à améliorer la situation des femmes et des filles. Les principaux axes d’intervention contenus dans ce document sont l’amélioration du statut socio-juridique de la femme, l’amélioration des conditions de vie de la femme, le renforcement institutionnel, entre autres.

*Tendances critiques en matière d’environnement* – Le plan de réforme du Ministère de l’Environnement et des Forêts prévu dans le cadre du Programme Sectoriel Forêt Environnement – successeur du Plan d’Action d’Urgence – vient d’être validé. La législation camerounaise concernant l’exploitation illégale du bois est adéquate mais les grands problèmes de mise en œuvre persistent. Dans ce cadre, la mise en œuvre du Plan d’Actions FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) de l’Union européenne est importante. La gestion durable des ressources forestières reste à concrétiser. Pour faciliter la lutte contre l’illégalité et promouvoir une bonne gouvernance du secteur forestier, le Cameroun a mis en place depuis deux ans un Observateur Indépendant. Il est le seul pays du bassin du Congo à avoir mis en place un tel contrôle.

### 3.7. - Evolution de la situation régionale et internationale

La CEMAC est active sur le plan politique et a consacré récemment plusieurs sommets à la crise en Centrafrique. Sur le plan commercial il y a eu des progrès dans la préparation des pays de la sous-région pour les négociations d’un APE avec l’Union européenne avec l’adoption de la feuille de route prévue pour mi-juillet 2004. À part les difficultés techniques intrinsèques aux négociations complexes, la CEMAC doit aussi tenir compte de plusieurs contraintes telles que sa faible densité de population, la faiblesse de ses infrastructures de communication et une intégration économique très faible (peu d’échanges intra-CEMAC, nombreux obstacles aux échanges).

## **4. Etat d’avancement de la mise en œuvre du programme communautaire de coopération**

### 4.1. - Résultats obtenus dans les secteurs de concentration (performances sectorielles)

#### *4.1.1. Secteur des transports (voir tableau indicatif d’indicateurs et résultats en Annexe I)*

Le cadre d’intervention en Annexe I (en discussion depuis 2003) est toujours indicatif. Un cadre d’intervention sera finalisé sur base du Mémorandum of Understanding sur la réforme et le financement du sous-secteur routier en cours d’élaboration (voir ci-dessous).
--

Le secteur des transports constitue une des composantes majeures et les plus dynamiques de l’économie camerounaise, contribuant à hauteur de 6 % au PIB. En matière de politique des transports, le Gouvernement a défini en 1996 une Déclaration de Stratégie et a préparé un Programme Sectoriel des Transports (PST) à moyen terme à exécuter en plusieurs phases. Ce Programme est en phase de conclusion et devrait être suivi par un PST2. Cependant, les mesures concrètes prises par les autorités camerounaises à ce jour pour assurer l’élaboration du PST2 sont à un stade très préliminaire.

Il est à noter les problèmes qui se posent au niveau de quatre engagements pris par les autorités dans le cadre du 8<sup>e</sup> FED dans le secteur des transports:

(1) *Le financement autonome de l’entretien routier permettant de couvrir la totalité du réseau classé prioritaire, les modalités d’alimentation ainsi que le volume de ressources affectées au Fonds Routier.* On estimait en 2002 à plus de 50 milliards de FCFA (environ 76 M €) les ressources nécessaires pour garantir l’entretien courant et périodique du réseau prioritaire alors

qu'à peine 23,9 milliards de FCFA ont été effectivement dégagés par le Trésor (sur 26 milliards budgétisés) pendant l'exercice 2003. Pour 2004, le montant budgétisé est de 27,3 milliards FCFA ce qui est considéré comme largement insuffisant pour répondre aux besoins existants. Actuellement il est estimé qu'il n'y a que 22% des routes bitumées en état bon ou normal au Cameroun après trois ans d'intervention de la CE dans l'entretien routier par le programme PERFED (et presque 30 M € en travaux et missions de contrôle) tandis qu'en 1999 le chiffre était de 43%. Un des indicateurs du CSP 9<sup>e</sup> FED était qu'en 2005, 80% du réseau routier prioritaire devrait être en état « bon » ou « normal ».

(2) *L'approbation du cadre législatif et réglementaire pour l'entretien décentralisé des routes rurales*, tributaire des lois générales sur la décentralisation, toujours en discussion et pas approuvées.

(3) *L'achèvement de la restructuration du Ministère des Travaux Publics*. La nomination de personnel d'appui et le départ du personnel en surnombre dans le cadre de l'organigramme en vigueur ne se sont jamais concrétisés. Un nouvel organigramme a été proposé fin 2002 mais il n'a pas encore été approuvé.

(4) *La réduction des coûts et délais de transit au port de Douala* où, malgré une légère tendance à la baisse, les indicateurs bruts sont insatisfaisants : le délais ITS pour l'importation au port de Douala devait baisser jusqu'à 7 jours, il atteint en moyenne 18 jours. Il a diminué régulièrement depuis janvier 2000 où il se situait à plus de 20 jours pour atteindre en mai 2004 16,31 jours. Il doit quand même être noté que les économistes de transports s'accordent pour dire que l'indicateur ITS n'est pas toujours très approprié, étant donné que certains importateurs utilisent le port comme lieu de stockage. Il est à noter une augmentation significative des containers enlevés en moins de 7 jours qui atteint un tiers du volume en mai 2004. L'informatisation totale du Guichet Unique est en cours. Elle devrait permettre d'améliorer d'une part les délais en éliminant un certain nombre d'obstacles humains et d'autre part la fiabilité des données statistiques.

Dans le cadre des discussions avec les autorités camerounaises pour apporter des améliorations au système d'entretien routier, l'ON s'est engagé à organiser la concertation nécessaire entre les Ministères concernés et les bailleurs de fonds de manière à aboutir à un *Mémorandum of Understanding* sur la réforme et le financement du sous-secteur routier avant le 31 mars 2004. Il s'est également engagé à ce que ce document contienne des indications précises sur les intentions du gouvernement relativement au Fonds routier. Un draft de ce Mémorandum a été envoyé aux services de la Commission en avril 2004 et est toujours en cours de finalisation. Ce document :

(1) Confirme l'intention du gouvernement du Cameroun de lancer des études pour réviser et actualiser la politique sectorielle et pour préparer le programme PST2, pour finalisation en mars 2005 et juin 2005 respectivement.

2) Engage les autorités à procéder à la réforme institutionnelle du secteur par (i) la création du Conseil National de la Route (CNR), un organe consultatif chargé de conseiller le gouvernement sur les questions stratégiques sectorielles (mise en service prévue pour janvier 2005) et l'étude pour l'établissement éventuel d'une Agence routière (étude à finaliser mi-2004); (ii) le renforcement du Ministère des Travaux publics (document draft en juin 2004) et la réforme du Fonds routier y compris l'adoption de la nécessaire législation (draft des textes législatifs à circuler entre les bailleurs de fonds avec date d'adoption prévue pour novembre 2004), l'augmentation des ressources à travers une augmentation et déplafonnement de la Redevance d'usage de la Route, le versement des autres taxes et charges (péage, pesage, vignette, etc.) et la création de deux guichets (entretien et investissement) pour une mise en œuvre début 2005.

3) La mise en œuvre de la stratégie de réhabilitation et d'entretien des routes rurales, par moyen d'adoption de la loi de décentralisation et le renforcement des capacités propres des communes.

L'élaboration du Mémoire of Understanding est une étape positive étant donné que ce document engage les autorités à un ensemble d'orientations de réforme indispensables. Cependant, à ce stade le document (a) reste un plan de mesures proposé par le Ministère des Travaux Publics sans avoir été discuté avec les autres Ministères, notamment avec le Ministère des Finances ; (b) ne prévoit pas de mesures financières concrètes pour remettre le réseau prioritaire dans un état approprié pour un pays comme le Cameroun, telle qu'une augmentation significative des ressources du Fonds routier. Il est espéré que la version finale du Mémoire, qui sera être envoyée à la Commission dans les meilleurs délais, adressera ces questions. Evidemment, l'impact des engagements pris dans le cadre du Mémoire dépendra de sa réelle mise en œuvre pendant les mois qui suivent.

Des engagements supplémentaires devront aussi être pris par les autorités en ce qui concerne le régime douanier qui s'appliquera aux projets communautaires (régime applicable à la nation ou organisation internationale la plus favorisée) ainsi que sur les questions de sécurité qui affectent l'exécution des travaux de réhabilitation de certains tronçons de route. Malheureusement, malgré l'engagement des autorités à intervenir dans la résolution des problèmes de sécurité, des attaques graves ont eu lieu en 2003 et 2004 contre des agents de l'entreprise et de la mission de contrôle de la route Ngaoundéré – Touboro - Moundou.

**4.1.2. - Appui macro-économique et institutionnel à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (voir tableau d'indicateurs et résultats en Annexe II)**

<b>Criteria for macro-economic support</b>			
<i>Results Indicators:</i>	Good	sufficient	Insufficient
(a) macro-economic stability			
(b1) public financial management quality			
(b2) social sector budget allocations			
(c) poverty outcomes (e.g. health, education, gender)		Sufficient for education	Insufficient for health

(a) Stabilité macro-économique et (b) Finances publiques – voir point 3.2.

(c) Allocations budgétaires aux secteurs sociaux – Entre 2000 et 2003 le ratio des dépenses sociales par rapport aux revenus a été de 18%, le plus bas entre tous les pays qui ont atteint le point de décision de l'initiative PPTE. La situation du secteur de la santé est alarmante, étant donné que le budget 2004 prévoit une réduction des dépenses par rapport à 2003 (-1,9%). La raison invoquée par les autorités est que ce secteur est éligible pour les fonds PPTE, mais le principe de l'utilisation de ces fonds devrait être la complémentarité par rapport au budget national et non la substitution.

<b>Part des ministères sociaux dans le budget de l'Etat (investissement et fonctionnement) en millions de FCFA</b>	<b>2003</b>	<b>%</b>	<b>2004</b>	<b>%</b>	<b>Var. (%)</b>
Santé publique	59442	7,4	58295	7,1	-1,9
Education nationale (hors enseignement supérieur)	176385	21,9	183638	22,3	4,1

(d) Réduction de la pauvreté (voir point 3.4).

Les résultats sectoriels sont mitigés étant donné que la croissance économique n'a pas été accompagnée d'une amélioration de certains indicateurs pertinents dans le secteur de la santé (voir 3.4). Un des problèmes clés qui doit continuer à être adressé est celui du renforcement des

capacités de préparation et de programmation des investissements et des programmes. Les besoins du pays en infrastructure, santé et éducation sont énormes, mais le taux d'exécution des investissements publics reste très faible, malgré la disponibilité des ressources.

#### 4.2. - Progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités en cours

##### ***Secteur des transports***

L'étude de faisabilité du projet prévu dans le 9<sup>e</sup> FED – aménagement de la route Ngaoundéré-Garoua-Boulai (NGB, 80 M €) – est en cours. Cependant, étant donné la situation de dégradation progressive de l'état des routes au Cameroun au cours des dernières années, il est difficile de justifier l'investissement dans l'aménagement de nouvelles routes avant de redresser cette situation d'abord (voir point 6 - Secteur des Transports).

Les travaux de réhabilitation de la route Ngaoundéré-Toubo-Moundou (NTM - fonds 8<sup>e</sup> FED PIN et fonds régionaux 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> FED) ont démarré en février 2002 (132 M € dont environ un tiers correspond à la partie Tchadienne). Le déroulement du projet (du point de vue technique ainsi que du point de vue de son environnement administratif) montre d'ores et déjà que l'enveloppe financière prévue sera insuffisante pour atteindre l'objectif fixé.

Un troisième projet, contribuant à l'amélioration des infrastructures de transport régionales, est la contribution communautaire à l'aménagement de la route Ebolowa - Frontières Gabon et Guinée Equatoriale (fonds PIN 8<sup>e</sup> FED et autres fonds FED) couvre la construction du pont d'Eboro (à la frontière Cameroun / Gabon) et une bretelle au Gabon, le pont de Ngoazik étant financé sur fonds Stabex Cameroun (6 M €). Le projet, qui est géré par le Gabon, a démarré en 2003.

##### ***Appui macro-économique et institutionnel à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté***

La programmation initiale prévoyait un programme d'appui macro-économique d'un total de 54 M € dont un appui budgétaire de 45 M € et 9 M € d'appui institutionnel. Cependant, l'analyse de la situation macro-économique actuelle au Cameroun amène la Commission à considérer que l'appui budgétaire n'est plus le plus l'instrument approprié au cas du Cameroun. Des questions cruciales se posent relativement à la programmation des dépenses et l'exécution du budget et à la bonne gouvernance des finances publiques en général. Les besoins prioritaires du Cameroun ne consistent pas en des ressources additionnelles, mais plutôt en un appui à la gestion et à la programmation des ressources existantes. La conclusion est que le programme d'appui budgétaire de 45 M € ne sera plus réalisé, mais que le programme d'appui institutionnel prévu (instrument indispensable pour adresser les problèmes relatifs à la programmation et exécution du budget) sera mis en place pour une durée de 5 ans à partir du deuxième semestre 2004 et sera doté d'un budget de 15 M € (au lieu de 9 M € initialement estimés dans le CSP 9<sup>e</sup> FED). Les objectifs de ce programme sont : (a) d'appuyer la transparence de la gestion des finances publiques ; (b) d'améliorer la préparation et la programmation des investissements dans les ministères clés ; (c) d'assurer une meilleure répartition des dépenses publiques ciblant les populations pauvres et vulnérables ; (d) d'appuyer le suivi et l'évaluation du DSRP en permettant la production régulière et la dissémination d'indicateurs de performance et d'impact ; (e) un appui à l'ON pour un montant de 1,5 M €. En fonction de l'évolution du dossier, le programme d'appui institutionnel pourra être divisé en deux propositions de financement distinctes.

Dans le cadre du programme d'ajustement structurel 8<sup>e</sup> FED, la dernière tranche de ce programme (Fonds FAS - 9,05 M €) est bloquée étant donné le non-respect de plusieurs conditionnalités prévues dans la convention de financement telles que l'approbation des lois

relatives à la décentralisation et l'adoption des statuts définitifs de la Centrale Nationale d'Achat des Médicaments Essentiels. A ces conditions s'ajoute celle de la bonne mise en œuvre de la Matrice de mesures (voir Annexe III) en ce qui concerne la création de la Chambre de comptes étant donné que cet organe ne correspond pas aux standards internationaux en la matière. La Commission analysera attentivement les informations qui ont été mises à la disposition en début mai 2004 par les autorités camerounaises sur les autres institutions existant dans le pays qui complètent les fonctions de la Chambre de comptes et qu'assureront le contrôle interne et externe des comptes.

### *Degré d'intégration des questions transversales*

*Secteur des transports* – Une attention particulière a été donnée aux considérations et mesures d'accompagnement liées à la protection de l'environnement, notamment à travers : (i) l'intégration systématique dans les dossiers d'appel d'offres des projets routiers d'entretien et d'aménagement de mesures spécifiques ainsi que les directives pour la prise en compte de l'environnement dans l'entretien routier; (ii) la réalisation d'études environnementales et de suivis environnementaux par des bureaux d'études pour les travaux d'entretien routier du PERFED II (programme d'entretien routier, 8<sup>e</sup> FED) situés dans des zones sensibles ; (iii) la réalisation d'une étude dans le cadre du PERFED II qui a permis de catégoriser les routes selon leur sensibilité environnementale et d'identifier des études et actions complémentaires ; (iv) l'étude et la mise en œuvre d'actions ou mesures de compensation environnementale supplémentaires dans le cas de grands chantiers exécutés dans des zones très sensibles.

En ce qui concerne les grands axes routiers dont l'aménagement est appuyé par des financements du FED, d'autres actions d'accompagnement sont également prises en charge telles que la sensibilisation et la prévention des MST/SIDA - particulièrement pour les femmes – (pour la route Bertoua-Garoua-Boulai plus de 17.500 personnes ont été sensibilisées), la prévention routière ou des mesures de protection du patrimoine archéologique (valorisation et restitution des découvertes, formation d'étudiants, etc.). La construction de la route NTM prévoit la mise en place de mesures d'accompagnement de nature à pallier aux effets négatifs du chantier, notamment à travers un volet MST SIDA, un volet environnement (par la création de corridors), un volet protection routière mais aussi un volet protection du patrimoine archéologique. Il est cependant à noter qu'un effort accru devra être fait au niveau de l'intégration des questions de genre dans la programmation future des fonds disponibles pour les transports.

*Appui macro-économique* - La prise en compte des questions transversales dans le cadre de l'appui macroéconomique de la CE est réalisée par le biais de certaines conditionnalités portant sur la gouvernance et l'environnement et par le soutien qu'il procure à la politique du gouvernement et à la mise en œuvre du DSRP (qui intègre ces considérations). La mise en œuvre de l'appui institutionnel accompagnant l'appui macroéconomique doit également favoriser cette intégration en contribuant au renforcement des capacités.

*Autres secteurs* - Dans le cadre du projet de formation régionale des techniciens de laboratoire (santé) on peut noter une intégration importante des femmes dans le personnel formé par le projet (46%). Pour le projet d'appui au secteur de la santé, le Fonds d'Intervention destiné au financement d'actions d'Information / Education / Communication appuie de nombreux projets en faveur des femmes et des jeunes, notamment en matière IST/MST/SIDA. Au niveau des districts de santé, un accent particulier est porté sur la santé de la reproduction. Le projet PACDET intervient dans les deux prisons centrales de Yaoundé et Douala, notamment avec une aide judiciaire pour les personnes en détention préventive pour des durées anormalement longues. Quant au choix des détenus bénéficiaires d'un tel appui, ils existent des critères objectifs qui

favorisent certains groupes vulnérables comme les femmes et les mineurs. Alors que ces deux groupes ne représentent que moins de 5% de la population carcérale, ils constituent 21% des bénéficiaires d'une aide judiciaire du projet. En ce qui concerne les projets dans le développement rural ils suivent une approche participative, qui encourage activement la participation des femmes. Certaines composantes d'accompagnement, comme par exemple des cours d'alphabétisation, favorisent particulièrement les femmes. A part des activités qui ciblent la communauté en général mais qui ont un impact plus important sur la vie des femmes – comme par exemple la construction des puits – il existe également des projets ciblent uniquement les femmes (projets génératrices de revenus) ou leurs organisations de base (renforcement des capacités).

### ***Secteurs hors concentration***

*Santé* - Le Programme d'Appui au Secteur Santé (PASS, 8<sup>e</sup> FED), dont la Convention de financement a été signée en juillet 2000 pour un montant de 11,3 M € (plus 0,5 M € d'augmentation de plafond), a pour objectif principal d'améliorer l'accès de la population aux soins de qualité dans les districts sanitaires sélectionnés des provinces de l'Est, du Centre et de l'Ouest. L'année 2003 a été pour le PASS la première année d'activités effective notamment dans la formation et de mise en place des structures décentralisées dans les provinces cibles du projet. Le travail préparatoire afin de déterminer les besoins des districts cibles s'est achevé et permet la poursuite des réalisations planifiées (infrastructures, équipement, suite des formations, etc.).

*Environnement* - Au cours de l'année 2003, la CE a poursuivi son appui technique et financier au Cameroun à travers des projets financés sous diverses sources (Stabex, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> FED, lignes budgétaires « Recherche » ou « Environnement et Forêts Tropicales ») à envergure nationale ou régionale.

*Droits de l'homme* - Le Programme d'amélioration des conditions de détention et respect de droits de l'homme (PACDET, 8 ACP CM 31) est devenu un projet performant en 2003. Plus de 2 000 détenus préventivement ont déjà bénéficié d'une assistance juridique et les investissements dans l'administration des prisons et des parquets ont des impacts positifs pour tous les détenus. La présence régulière du PACDET dans les prisons a également contribué à une amélioration du traitement général des détenus.

*Acteurs non-étatiques* – Au cours du dernier trimestre 2003, des dispositions ad hoc ont été prises pour avancer vers la finalisation du programme d'appui aux acteurs non-étatiques pour un montant de 9 M € tel que stipulé dans le PIN 9<sup>e</sup> FED (lancement de l'étude de faisabilité et réunions de coordination entre le gouvernement et les bailleurs de fonds sur cette question). Le gouvernement a pris des dispositions pour publier en 2004 une brochure sur le rôle des acteurs non-étatiques dans le processus de développement mais il faut constater que les acteurs non-étatiques n'ont pas été consultés directement dans le cadre de la revue annuelle 2003. Sur le site du Ministère des Affaires économiques, de la Programmation et de l'Aménagement du territoire ([www.minpat.gov.cm](http://www.minpat.gov.cm)) un espace d'information et de dialogue relatif à la coopération entre le Cameroun et l'UE a été créé en juillet 2004 dans lequel le rapport annuel conjoint 2003 devrait pouvoir être consulté (des problèmes existent à présent pour accéder aux informations sur cette adresse).

*Enveloppe B* - L'enveloppe B d'un montant de 71 M € est restée inutilisée à cause de l'inéligibilité du Cameroun au FLEX. 3,5 M € ont été versés à l'initiative pour la paix.

### ***Autres programmes***

*Stabex* - Depuis 1990, le Cameroun a bénéficié de transferts STABEX cumulés à hauteur de 251,7 M €. Les projets appuyés par les fonds STABEX s'inscrivent dans le cadre des objectifs poursuivis par les programmes indicatifs nationaux et par le programme de réformes macro-économiques et structurelles en cours. Une complémentarité à ces politiques est expressément recherchée et se traduit par des contributions financières à des projets financés sur le PIN, PIR et fonds d'ajustement structurel (restructuration des sociétés d'état, contribution au PAAS, diversification agricole etc.). Un montant de 225,1 M € a été engagé, soit 90%, et de 167,7 M € payé soit 67%.

Plusieurs projets financés par les *lignes budgétaires sont en cours*. La ligne budgétaire appui au secteur bananier (B7-8710) a pour but d'améliorer la compétitivité du secteur sur les marchés internationaux. Le montant disponible au titre des années 1999-2002 en appui au secteur bananier au Cameroun s'élève à 26,8 M €. Ces fonds participent essentiellement au financement d'investissements productifs en plantations mais aussi d'investissements transversaux ou collectifs visant à améliorer la compétitivité de la filière banane Camerounaise sur le marché mondial de la banane jusqu'ici dominé par les producteurs latino-américains.

Deux projets sont financés sur la ligne budgétaire droits de l'homme au Cameroun (B7-7) pour appuyer des enfants de rue et lutter contre la torture. La ligne cofinancement ONG (B7-6000) finance neuf projets en cours, notamment dans les domaines santé, développement rural et renforcement des capacités. En 2003, un nouveau projet a été retenu pour le Cameroun (« Renforcement des capacités des organisations paysannes pour le développement économique durable de la région du Mayo Kani »). Plusieurs projets environnement sont financés sur les lignes budgétaires recherche et environnement et forêts tropicales.

Dans le cadre du *Programme régional de l'Afrique centrale* le Cameroun bénéficie de plusieurs projets de réhabilitation d'infrastructures routières ainsi que de projets tels que ECOFAC (Programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers), DABAC (Développement d'alternatives au braconnage en Afrique centrale) et PACE (Programme panafricain de lutte contre les épizooties). Plusieurs projets routiers sont co-financés par le programme régional également.

La *BEI* est active dans le domaine bancaire, des PME, le secteur énergétique et le secteur des transports (chemins de fer).

## **5. Perspectives de programmation pour l'avenir**

### 5.1. - Les nouveaux engagements et objectifs politiques de la CE/ de l'UE

*Initiative eau et énergie* - L'UE, surtout à travers une dizaine de programmes style micro-projets participatifs, a réalisé dans le passé le plus grand nombre de points d'eau potable entre les bailleurs de fonds européens. En 2003, à peu près 300 points d'eau environ ont été réalisés. Au cours de 2003, le Cameroun a fait l'objet d'une mission d'identification dans le cadre de l'Initiative d'Énergie de l'UE. Le Cameroun est très conscient des problèmes liés au déficit énergétique que connaît actuellement le pays et de la nécessité de les prendre en compte dans sa lutte contre la pauvreté. Un Comité national a été créé par le Président pour étudier le problème. Les recommandations de cette étude pourront être prises en compte dans le cadre des projets PACDDU et PASS.

*Initiative « Education pour tous »* - Le Cameroun est éligible à l'initiative Fast Track pour l'Éducation. La Banque Mondiale, chef de file de cette initiative, est en train de préparer une étude pour sa mise en œuvre au Cameroun.

*Plan d'Action FLEGT (Forest law Enforcement, Governance and Trade) /AFLEG (Application des législations forestières et la gouvernance en Afrique) - Le Cameroun est un pays important dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action des initiatives FLEGT et AFLEG. Il serait important de réserver des fonds pour des activités concrètes à cette fin. En concertation avec les autorités camerounaises, une possibilité pourrait être de réserver des fonds dans le cadre de la Convention de financement facilité technique de coopération (déjà approuvée) pour un appui en formation, séminaires, études et assistance technique dans ces domaines afin d'améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur forestier.*

*Santé - En octobre 2003, une décision a été prise par le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose, et le paludisme de financer les programmes camerounais de lutte contre ces trois maladies à hauteur de 95 M US\$ pour 5 ans (2004/2009). Le Cameroun dispose ainsi de la première tranche des financements sur une période de deux ans pour un montant de 24,5 milliards de FCFA (environ 37 M €).*

*Migrations et coopération au développement – Le Conseil des Affaires générales de l'UE a adopté, en mai 2003, des conclusions sur la question de l'intégration des questions de migration dans les relations de l'UE avec les pays tiers. Différents thèmes y sont abordés tels que les « migrant remittances » (envoi de fonds par les travailleurs immigrés dans leurs pays d'origine), le renforcement des liens avec les communautés émigrantes de façon à promouvoir le développement et l'adaptation des besoins en termes de forces de travail entre l'UE et les pays en développement. L'article 13 de l'Accord de Cotonou établit le principe du partenariat et d'un dialogue approfondi entre les pays ACP et l'UE en ce qui concerne la question des migrations.*

## 5.2. – Intégration régionale et APE

Pendant la période restante d'application du 9<sup>e</sup> FED, il y a lieu d'amplifier les efforts visant la mise en œuvre des engagements pris par le Cameroun dans le processus d'intégration régionale, notamment dans le cadre de la création de la communauté économique de l'Afrique centrale. Pour mener à bien les conclusions de l'Accord de Partenariat Economique ainsi que l'intégration du Cameroun dans l'économie mondiale, la convergence des politiques macroéconomiques, l'union douanière et le marché commun et les politiques sectorielles régionales constituent des éléments essentiels. Dès lors, le renforcement de capacités nationales, la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour l'intégration régionale deviennent une priorité stratégique dans le cadre de la coopération ACP/CE.

Le PIN du 9<sup>e</sup> FED épaulera, dans la mesure du possible, les implications des éventuels appuis dans ces domaines. Ces appuis pourront concerner la mise en œuvre d'actions visant notamment une plus grande implication des autorités nationales dans les questions d'intégration régionale. Ces efforts devront inclure la participation de tous les acteurs concernés, de la base jusqu'au niveau politique. La cohérence et la complémentarité avec les interventions du Programme indicatif régional seront prises en compte.

## 5.3. - Proposition de changement de stratégie

La stratégie définie dans le CSP 9<sup>e</sup> FED devra être changée étant donné la réduction des fonds prévus pour le programme macro-économique de 54 M € (45 M € pour l'appui budgétaire et 9 M € pour l'appui institutionnel) à 15 M €. Des 45 M € prévus pour l'appui budgétaire qui ne sera plus réalisé, 6 M € seront alloués à l'appui institutionnel (qui passera de 9 à 15 M €) et 2 M € seront réservés pour un éventuel appui à la Commission mixte Nigeria-Cameroun dans le cadre

des secteurs hors concentration. Etant donné le manque de respect de plusieurs engagements pris par le gouvernement dans le secteur des transports, il n'est pas possible de considérer, à présent, un transfert de l'appui macro-économique à ce secteur de concentration. Egalement, les problèmes vérifiés dans les secteurs dans lesquels il y a une coopération depuis des années, amènent la Commission à considérer qu'il n'est pas possible d'initier des interventions dans des nouveaux secteurs de façon cohérente avant la fin du 9<sup>e</sup> FED.

En ce qui concerne le secteur des transports, le montant de 80 M € est maintenu mais l'utilisation de ces fonds ne sera plus destinée à la réhabilitation de la route Ngaoundéré-Garoua Boulai mais pour : 1) un appui à la politique sectorielle des transports ; 2) un programme d'entretien et/ou réhabilitation basé sur le Plan Directeur Routier ; 3) couvrir les coûts additionnels de la route Ngaoundéré-Touboro-Moundou (en cours de réhabilitation).

## 6. Evaluation des performances

### Critère I – performances financières du pays (au 31 décembre 2003)

– Nombre d'années pour achever les engagements du FED : (Allocations -engagements) /moyenne 10 ans des engagements	6,55 années
– Nombre d'années pour achever les crédits délégués du FED : (Allocations -engagements secondaires)/moyenne 10 ans engagements secondaires	8,33 années
– Nombre d'années pour achever les paiements du FED : (Allocations –paiements)/moyenne 10 ans des paiements	12,01 années

Niveau d'utilisation du 9<sup>e</sup> FED signé le 16 juillet 2001 : Enveloppe A : 0,17% / Enveloppe B : 0%

#### Commentaire

Les chiffres ont été calculés sur base de la moyenne des 10 dernières années et reflètent le fait que lors des dernières trois années très peu de nouveaux engagements ont été faits et que plusieurs projets du 8<sup>e</sup> FED sont bloqués ou avancent avec des difficultés. La performance financière est considérée insuffisante.

#### Stabex

Depuis 1990, le Cameroun a bénéficié de transferts STABEX cumulés à hauteur de 250M€ Au total, sur tous les transferts STABEX cumulés depuis 1990, il se dégage un solde estimé à 13,7 M € qui a été programmé (trois nouveaux projets commenceront en 2004) dans le cadre la diversification agricole.

#### Ligne budgétaire communautaires

Taux de crédit délégués	25%
Taux de paiements	9,78%

Le financement des lignes budgétaires concerne notamment des projets dans le cadre du co-financement ONG, droits de l'homme, forêts tropicales et bananes.

### Critère II : performances sectorielles du pays (voir point 4.1.)

#### Secteur de concentration I - Transports

La performance sectorielle est considérée insuffisante pour le moment, mais les progrès réalisés dans l'élaboration du Mémoire of Understanding laissent espérer que des mesures concrètes pour redresser la situation seront prises. Des améliorations considérables devront être apportées à la politique sectorielle et au cadre institutionnel, surtout en ce qui concerne le financement du Fonds routier. Il est à noter que le Cameroun a fait des progrès relativement satisfaisants dans les

réformes sectorielles par rapport aux autres pays de la région entre 1997 et 2000, mais depuis cette date il semble exister un manque d'engagement pour poursuivre le processus de réforme ce qui a eu des conséquences graves pour l'état du réseau prioritaire. La tendance des dernières années est négative mais il est espéré que le gouvernement prenne dans les meilleurs délais les mesures nécessaires pour redresser la situation.

Etant donné les problèmes mentionnés ci-avant, une analyse en début 2005 de la mise en œuvre des engagements du *Mémorandum of Understanding* devra être faite pour que la Commission confirme la continuation de son appui au secteur routier. L'intention de réserver les fonds destinés au secteur des transports du 9<sup>e</sup> FED pour l'aménagement de la route Ngaoundéré-Garoua Boulai était basée sur l'attente qu'une stratégie sectorielle accordée avec les bailleurs aurait été en place et que le gouvernement aurait fait des progrès dans le respect des engagements mentionnés au point 4.1. A ce stade, en prenant compte de la forte dégradation du réseau prioritaire depuis 1999 et la priorité qui devrait être accordée à l'entretien et réhabilitation du réseau actuel, la Commission est d'opinion qu'il n'est pas possible de justifier l'investissement dans l'aménagement de nouvelles routes avant de redresser cette situation d'abord. Le montant de 80 M € est maintenu mais l'utilisation de ces fonds ne sera plus destinée à l'aménagement de la route Ngaoundéré-Garoua Boulai mais pour : 1) un appui à la réforme dans le secteur des transports ; 2) un programme d'entretien et/ou réhabilitation basé sur le Plan Directeur Routier ; 3) couvrir les coûts additionnels de la route Ngaoundéré-Touboro-Moundou (en cours de réhabilitation).

Il est à noter que les autorités camerounaises insistent fortement sur l'aménagement de la route Ngaoundéré-Garoua Boulai, malgré que cette route est actuellement en état de circulation, même si elle n'est pas bitumée et qu'un programme d'entretien/réhabilitation couvrirait un réseau plus vaste et bénéficierait un nombre plus élevé de personnes. Des discussions avec le gouvernement seront nécessaires pour définir un programme révisé d'appui au secteur. Il est envisagé de lancer une étude, éventuellement dans le cadre de l'élaboration du Plan Directeur Routier, pour préparer ce programme révisé. Cette étude devra tenir en considération les interventions prévues des autres bailleurs de fonds dans le domaine, notamment de la France à travers le C2D (possibilité d'utilisation des fonds PPTE pour l'entretien/réhabilitation de routes). Toute décision de financement dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED dans le secteur des transports sera fonction des progrès accomplis dans le respect des engagements pris par les autorités camerounaises dans le *Mémorandum of Understanding* au cours des prochains douze mois.

Appui macro-économique – La performance en termes de stabilité macro-économique est satisfaisante, mais celle relative à la gestion des finances publiques et la composition des allocations budgétaires aux secteurs sociaux est insuffisante (voir tableau à la page 9). Le bilan de la réduction de la pauvreté est mitigé, étant donné que la réduction de 13% du taux de la pauvreté n'a pas été accompagnée d'une amélioration comparable de certains indicateurs sociaux pertinents.. Après des efforts considérables de la part des autorités camerounaises, la tendance actuelle est plutôt de régression. Le résultat final de la performance macro-économique est considéré comme insuffisant.

Acteurs non-étatiques – Il s'agit d'un pays avec une tradition limitée de participation des acteurs non-étatiques et une société civile organisée de façon déficiente. L'étude de faisabilité pour l'identification d'un programme d'appui aux acteurs non-étatiques est en cours. A présent la performance est considérée comme insuffisante étant donné qu'aucun programme spécifique a été lancé dans ce domaine, mais il faut cependant noter que les lignes directrices pour élaborer ce type de programmes n'ont été publiées qu'en 2003.

<u>Policy performance</u>	Good	Sufficient	Insufficient
<b>Macroeconomic performance</b> a) results b) policy commitments			X X
<b>Sector Transports (9<sup>th</sup> EDF)</b> a) results b) policy commitments			X X
<b>Sector Decentralisation (8<sup>th</sup> EDF)</b> a) results b) policy commitments			X X
<b>Non focal sectors</b> a) results b) policy commitments		Sufficient results for preventive detention project and micro-projects.	

**Considérations spéciales** (voir en Annexe IV – Evaluation des performances des institutions du pays)

La situation macro-économique stable du Cameroun, la croissance économique vérifiée pendant les dernières années, l'accession à l'initiative PPTE et à des fonds destinés aux secteurs sociaux, aurait dû permettre aux autorités camerounaises d'intervenir dans les secteurs sociaux de façon beaucoup plus performante et d'avoir un impact direct dans l'amélioration de vie de la population. Cependant, le retard et la lenteur dans la mise en œuvre des réformes structurelles dans le domaine de la gestion et le contrôle des finances publiques, dans le secteur judiciaire, dans l'installation et l'efficacité des institutions prévues dans la Constitution de 1996, pèse lourdement dans le bilan final de la performance globale du Cameroun les dernières années. Des dysfonctionnement importants existent encore dans le système de passation des marchés publics, l'opérationnalisation du Conseil Constitutionnel ne devrait avoir lieu qu'en janvier 2005, des efforts considérables restent à faire pour maîtriser le système de programmation budgétaire pluriannuel dans la mesure où la plupart des stratégies sectorielles se déclinent rarement en programmes prioritaires avec un chiffrage des besoins. L'exécution du budget de fonctionnement et d'investissement est affectée par des dysfonctionnements communs à l'ensemble de la chaîne d'exécution de la dépense publique. On constate des écarts importants entre budget voté et exécuté et entre projets réalisés et ceux inscrits. Le déficit budgétaire constaté lors de la dernière mission du FMI en mai 2004 a compromis fortement l'arrivée au point d'achèvement PPTE en 2004.

### **Position de la Commission quant à la révision éventuelle de la dotation du pays**

En vue des performances faibles financières et sectorielles du Cameroun, sans que des considérations spéciales puissent le justifier, la position de la Commission est de proposer de réduire les enveloppes A et B :

- L'enveloppe A sera réduite de 37 M € (de 159 M € à 122 M €). Le programme d'appui macro-économique sera réduit à sa composante appui institutionnel ce qui libère 45 M €. De ce montant 37 M € seront enlevés de l'enveloppe A. Des restants 8 M €, 6 M, seront utilisés pour augmenter les fonds destinés à l'appui institutionnel (qui passent de 9 M € à 15 M €) et 2 M € pour un éventuel appui à la Commission mixte Nigeria-Cameroun dans le cadre des secteurs hors concentration.

- L'enveloppe B sera réduite de 58,8 € (de 71 M € à 12,2 M €). 3,5 M € ont été transférés à l'initiative paix et 8,7 M € restent pour une éventuelle aide d'urgence.

**A la lumière de l'analyse ci-dessus et de la prise en compte des conditions particulières, il est proposé de:**

- **Changer la stratégie du pays pour le Cameroun, comme stipulé dans le SC et le PIN étant donné la réduction des fonds prévus pour l'appui macro-économique de 54 M € à 15 M €**
- **Diminuer les fonds disponibles de l'enveloppe A par 37 millions d'€ dans l'aide macro-économique.**
- **Diminuer les fonds disponibles de l'enveloppe B par 58,8 millions d'€**

**ANNEXE I - SECTEUR DES TRANSPORTS**

(document Excel en annexe)

**ANNEXE II – APPUI MACRO-ECONOMIQUE**

(document Excel en annexe)

**ANNEXE III – MATRICE DE MESURES**

(document Excel en annexe)

**ANNEXE IV - EVALUATION DES PERFORMANCES DES INSTITUTIONS DU  
PAYS**

(document Word en annexe)

## **Annexe IV**

### **EVALUATION DES PERFORMANCES DES INSTITUTIONS DU PAYS**

#### **1. Réforme judiciaire**

L'étude d'audit technique du système judiciaire a été réalisée et le rapport déposée le 3 octobre 2003. Les recommandations de cette étude ont servi de base à la formulation d'un plan d'action global de la réforme du système judiciaire en fin décembre 2003. Un plan d'actions prioritaires a été par ailleurs élaboré sur la base du plan d'action global. Il s'articule autour de trois thèmes essentiels :

- l'indépendance du pouvoir judiciaire,
- la lutte contre la corruption,
- l'application judicieuse des lois, décisions de justice et sanctions.

Le problème du recours abusif à la procédure de saisie attribution des créances, qui faisait peser une menace grave sur la situation financière des établissements bancaires, est en voie de résolution.

#### **2. Système de passation des marchés publics**

Il convient de rappeler que la mise en œuvre satisfaisante de la réforme du système de passation des marchés publics est une conditionnalité à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

En décembre 1999, un rapport d'audit du cabinet international Ernst & Young dressait un constat alarmant sur le système de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics au Cameroun. Dès les 30 juin 2000, deux décrets ont modifié et complété le système mis en place en 1995 en instituant diverses mesures transitoires portant sur la réglementation et l'attribution des marchés publics et sur l'organisation et le fonctionnement des commissions des marchés publics. Dans ce cadre, la refonte du dispositif institutionnel de la passation des marchés publics a été consolidée par un décret du président en date du 28/01/02. L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a été créée par décret le 23 février 2001 et a pour mission d'assurer la régulation, le suivi et l'évaluation du système des marchés publics.

Les rapports d'audit des contrats publics exécutés au cours de l'exercice budgétaire 2000/01 ont été produits et adoptés par le Conseil d'administration de l'ARMP puis mis à la disposition du public. L'audit des marchés passés ou exécutés au cours de la période 31/07/01 au 31/12/02 a été finalisé. Selon les informations obtenues les résultats sont loin d'être positifs (fractionnement des dépenses, non respect des délais, carences documentaires pour vérifier la bonne gestion, déficit de programmation, manque de transparence). La liste des observateurs indépendants pour 2004 a été publiée en mars 2004. Le projet de code de marchés publics a été préparé selon le plan d'action arrêté durant la mission de la Banque mondiale d'octobre 2002.

D'après les conclusions de l'évaluation de la phase transitoire de la réforme des marchés publics, les mesures prises en 2000 et poursuivies jusqu'à ce jour n'ont pas encore apporté de réponse satisfaisante à l'ensemble des anomalies relevées en 1999 et régulièrement évoquées depuis cette date par les auditeurs indépendants, les observateurs indépendants et les inspecteurs de l'ARMP. Toujours d'après ces conclusions, les observateurs et auditeurs indépendants ont correctement assumé les missions qui leur avaient été confiées malgré de

graves lacunes au niveau de leur recrutement, mise en place et de la fixation de leur mode de rémunération. Il apparaît également que les mêmes anomalies et irrégularités dans la passation et l'exécution des marchés publics se sont répétées tout au long de la période transitoire et n'ont fait l'objet d'aucune sanction d'ordre civil, administrative ou pénale et que la réglementation reste mal connue par les principaux intervenants.

### 3. Conseil constitutionnel

Il convient de rappeler que la mise en place du Conseil constitutionnel est une conditionnalité à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

La mise en œuvre du plan d'actions pour la mise en place du Conseil constitutionnel adopté par le gouvernement en novembre 2002 est quasiment achevé avec son adoption par l'Assemblée nationale lors de la session de mars 2004 du projet de loi portant organisation et fonctionnement du Conseil constitutionnel fixant le statut de ses membres. L'opérationnalisation du Conseil devrait intervenir en janvier 2005.

## **Evaluation des réformes dans le domaine des finances publiques**

### 1. Programmation budgétaire

La mise en place d'un *Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)* suppose que certains préalables existent pour gérer les dépenses dans un cadre pluriannuel et sur la base d'un cadrage de politique sectorielle. Des efforts considérables restent à faire pour maîtriser le système de programmation budgétaire pluriannuel dans la mesure où la plupart des stratégies sectorielles se déclinent rarement en programmes prioritaires avec un chiffrage des besoins (en fonctionnement et investissement) et assurer une mise en cohérence avec les stratégies transversales (DSRP et Programme de Gouvernance).

Le Programme d'Investissements Prioritaires (PIP) est pratiquement inopérant et la constitution de portefeuilles de projets ne fait pas l'objet de règles et de procédures systématisées.

Concernant le processus d'élaboration et d'adoption du *Budget d'Investissement Public (BIP)*, il faut souligner certaines avancées dans le cadre de la préparation du BIP 2004. L'instruction présidentielle (circulaire N°001/CAB/Pr. du 11 septembre 2003) fixe certaines règles et normes pertinentes et prévoit que seuls les projets présentés sur la base d'une fiche normalisée feront l'objet de discussions lors des conférences budgétaires. Cependant, les opérations de sélection et d'arbitrages des projets ne font pas l'objet de règles et de procédures suffisantes.

### 2. Exécution budgétaire

En aval du système, *l'exécution du budget de fonctionnement et d'investissement* est affectée par des dysfonctionnements communs à l'ensemble de la chaîne d'exécution de la dépense publique. On constate des écarts importants entre budget voté et exécuté et entre projets réalisés et ceux inscrits. Les difficultés dans la maîtrise de la chaîne de la dépense publique sont connues avec la longueur des procédures, la multiplicité des intervenants, les retards et le rythme discontinu de l'exécution du budget. A ce jour, le système de gestion de la dépense est encore en mutation. La mise en œuvre du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques

(SIGEFI) regroupant les différents systèmes d'information budgétaire et financière est en cours.

Au niveau *du cadre législatif et réglementaire* des finances publiques, les travaux de diagnostic menés, soulignent la complexité, la diversité des supports juridiques et le non-respect de la hiérarchie juridique et de la valeur normative des textes.

Le manque de diffusion des textes accentue le caractère peu accessible et limitatif du droit et rares sont ceux qui maîtrisent le cadre réglementaire. Les différentes missions d'évaluation ont recommandé un travail sur la codification de la réglementation financière et comptable. Il s'agit de la rédaction de la Loi portant Régime Financier de l'Etat du Cameroun (en cours de finalisation appuyée par le Programme Matrice des mesures); du Décret sur la Comptabilité publique et de la Loi de Programmation Pluriannuelle des Investissements Publics.

### 3. Contrôle budgétaire

Il convient de rappeler que la mise en place de la chambre des comptes est une conditionnalité à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

En matière de contrôle de la dépense publique, on constate que cette fonction n'est pas remplie de manière satisfaisante en raison principalement d'une organisation déficiente, d'un nombre excessif de structures intervenant dans le contrôle interne sans véritable coordination et de l'absence d'un véritable contrôle externe répondant aux normes internationales reconnues.

Parallèlement à la mise en place d'un contrôle externe des finances publiques, le renforcement et la structuration du contrôle administratif et de *l'audit interne* est un volet important de la réforme en cours pour assurer une meilleure gestion des dépenses publiques. La fonction de contrôle interne doit être réorganisée et les missions d'audit interne harmonisées et redynamisées dans un cadre juridique adéquat et sécurisé notamment pour le personnel de contrôle.

Une mission d'appui a été financée par la Matrice de mesures pour (i) définir l'architecture générale du système d'audit et de contrôle en s'assurant d'une mise en cohérence des attributions et de la refonte des missions des différentes structures et (ii) en élaborer les principes institutionnels, organisationnels et méthodologiques. Les recommandations sont en cours d'approbation.

Au niveau *du contrôle externe*, ce dernier est représenté au Cameroun par l'Assemblée Nationale et la Chambre des comptes de la Cour Suprême. La Chambre des Comptes est l'organe de contrôle externe prévue par la Constitution Camerounaise de 1996. La Loi de 005/2003 portant organisation, fonctionnement, composition et attributions de la Chambre des Comptes a été promulguée par le Chef de l'Etat le 21 avril 2003. Cette loi prévoit une compétence juridictionnelle de jugement des comptes, c'est-à-dire le contrôle de la régularité juridique des comptes. La Chambre des Comptes en l'état ne répond que partiellement aux attentes en matière de contrôle externe des finances publiques dans la mesure où les compétences extra-juridictionnelle de contrôle de gestion, de la régularité et de l'efficacité des dépenses publiques et de certification des comptes n'ont pas été retenues mais est complétée par la réforme du contrôle interne. La mise en place de la Chambre des comptes dont le démarrage effectif est prévu pour janvier 2005 est appuyée par le programme Matrice

de mesures. On peut noter que le 21 avril 2004 le Président de la Chambre des comptes et deux conseillers ont été nommés par le Président de la République et parallèlement le statut des magistrats a été modifié pour permettre l'introduction des juges des comptes non issus du corps de la magistrature. Une note présentant l'ensemble du dispositif de contrôle a été adressée par les autorités camerounaises à la Commission européenne début mai 2004.

### **Association d'autres acteurs que le gouvernement central (collectivités locales, Parlement, société civile) aux discussions de politiques du développement et à la revue à mi-parcours**

Le Comité technique de suivi de la mise en œuvre du DSRP a été institué fin septembre 2003. Il réunit, outre les ministères concernés, des représentants de la société civile (églises, ONG, secteur privé), des collectivités locales et cinq représentants des bailleurs de fonds dont l'Union européenne. Ces représentants sont les mêmes que les membres du Comité consultatif de suivi de l'initiative PPTTE. Lors de sa quatrième réunion du 18 mai 2004, le troisième rapport d'étape (au 31 mars) de mise en œuvre du DSRP a été présenté par le Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire. Ce rapport sera examiné par les Institutions de Bretton Woods dans le cadre de l'atteinte ou non du point d'achèvement. Il intervient en effet après une année de mise en œuvre du DSRP.

En ce qui concerne l'association des collectivités locales et de la société civile dans le cadre de la revue à mi-parcours, ceci est en discussion avec le gouvernement. La Délégation CE à Yaoundé a envoyé plusieurs courriers à cet effet et ce sujet a également été abordé lors de la mission conjointe DEV/AIDCO qui a eu lieu début mai 2004. Jusqu'à présent les différentes organisations de la société civile ayant assisté à la réunion de présentation de la stratégie pays 9e FED en 2001 ont reçu le rapport annuel conjoint 2002. Par contre, ils n'ont pas reçu directement le rapport annuel conjoint provisoire 2003. Sur le site du Ministère des Affaires économiques, de la Programmation et de l'Aménagement du territoire ([www.minpat.gov.cm](http://www.minpat.gov.cm)) un espace d'information et de dialogue relatif à la coopération entre le Cameroun et l'UE a été créé dans lequel le rapport annuel conjoint 2003 peut être consulté (des problèmes existent à présent pour accéder aux informations sur cette adresse).

Le deuxième secteur de concentration du 8<sup>e</sup> FED au Cameroun est l'appui aux collectivités locales décentralisées. Dans ce cadre deux programmes sont actuellement financés (Programme d'Appui aux Capacités Décentralisées de Développement Urbain de € 20m et coopération décentralisée FOURMI II de € 1,98m). Dans le cadre de ces programmes, les collectivités locales bénéficiaires sont particulièrement impliquées. On peut souligner, dans le cas du PACDDU, des comités locaux de concertation ont été créés dans cinq villes secondaires du Cameroun (Bafoussam, Foumban, Bamenda, Ngaoundéré, Maroua) rassemblant les différents acteurs du développement local (services déconcentrés, collectivités locales, représentants de la société civile). Ils ont pour vocation de discuter tous les projets qui seront cofinancés par le PACDDU et à terme de devenir un espace de discussion de la politique de développement de chaque ville.